

GRAND ANGLE +

Flamanville, le 1^{er} octobre 2020



Le nouveau bâtiment de crise (CCL) de Flamanville est opérationnel

Le centre de crise local (CCL) de Flamanville est entré en service ce jeudi 1^{er} octobre. Il s'agit du premier bâtiment dédié à la gestion de crise opérationnel sur le parc nucléaire français.

Après plusieurs années de travaux, le CCL de Flamanville, unique en son genre*, devient le nouveau lieu de regroupement de gestion de crise des équipes du site.

Un bâtiment unique au monde

Dimensionné pour résister à des niveaux d'agression (séisme, inondation, tornades, etc.) d'une ampleur bien plus importante que celle prévue à l'origine, le CCL de Flamanville permet d'assurer en toute autonomie la gestion d'un événement en toute situation.

Les travaux du CCL ont débuté en 2014 et se sont terminés à l'été 2019. Depuis un an des essais et améliorations ont été menés pour atteindre un haut niveau de performance.

Un haut niveau de performance

Situé à l'extérieur du site, le CCL prévoit une gestion de crise globale avec des moyens télécoms indépendants, une zone de décontamination, l'autonomie en eau et en électricité, la purification de l'air et une logistique de vie permettant aux équipiers de crise une gestion autonome durant trois jours.

L'organisation de crise est, depuis ce 1^{er} octobre, unifiée et a été validée par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Si nécessaire, les installations peuvent accueillir des équipes complètes d'exploitants et d'experts travaillant en lien direct avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics.



L'organisation de crise à Flamanville

À Flamanville, ce sont plus de 500 salariés qui sont mobilisables dans le cadre d'une astreinte. Ainsi, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, des équipes sont disponibles et opérationnelles pour gérer tout problème technique. Secouriste, technicien, ingénieurs ou encore informaticien... tous les corps de métiers sont représentés pour assurer la continuité des fonctions du réacteur et garantir la sûreté des installations.

En cas de situation anormale, une organisation est mise en œuvre de façon réactive : le Plan d'urgence interne (PUI). Commun à l'ensemble du site, il permet le déploiement de toute l'organisation de crise et notamment la mobilisation des astreintes dans un temps restreint.



2 500 m²
de surface

72h
d'autonomie électrique

1 bâtiment unique
5 années de travaux

3 étages
placés à plus de 20 mètres au-dessus du niveau de la mer

3 jours
d'autonomie pour les équipes mobilisées

*À la suite de l'accident de Fukushima et après la tenue d'un vaste audit sur ses centrales nucléaires (les évaluations complémentaires de sûreté), EDF a mis en place un ensemble de dispositions exceptionnelles visant à pérenniser le parc nucléaire français en garantissant son intégrité en toute situation. L'installation de centre de crise local est une des mesures importantes du dispositif post-Fukushima. Un design simplifié a été retenu pour les autres CCL du parc nucléaire.